



**Viridien**  
**Société Anonyme au capital de €7,189,314**  
**Siège social: 27 avenue Carnot, 91300 Massy**  
**RCS Evry 969 202 241**  
**(la « Société »)**

<b>Communiqué relatif à la rémunération des mandataires sociaux de Viridien</b>
---------------------------------------------------------------------------------

Paris, le 6 mars 2026

Le 26 février 2026, le Conseil d'administration de Viridien s'est prononcé sur la rémunération annuelle de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025, ainsi que sur la politique de rémunération qui leur sera applicable au titre de l'exercice 2026, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

Ces éléments, publiés en application du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, ont été déterminés par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance :

**1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'ANNÉE 2025**

***Rémunération de Philippe Salle, Président du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025***

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025, Philippe Salle a perçu, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, une part fixe de 56 666 €, et une part variable de 23 333 €.

***Rémunération de Sophie Zurquiyah, Directeur Général (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025) et Président-Directeur Général (du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025)***

À la suite de l'expiration du mandat de Philippe Salle en qualité de Président du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025, Sophie Zurquiyah a assumé, à compter de cette date, les fonctions cumulées de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Pour l'année 2025 la rémunération fixe annuelle de Sophie Zurquiyah s'élève à un total de 730 400 €, correspondant à :

- 226 800 €, calculés au prorata sur la base de la rémunération fixe annuelle de 680 400 € en sa qualité de **Directeur Général uniquement** pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 avril 2025 ;
- 503 600 €, calculés au prorata sur la base de la rémunération fixe annuelle de 755 400 € en sa qualité de **Président-Directeur Général** pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025.

Pour l'année 2025, la rémunération variable annuelle de Sophie Zurquiyah s'élève à 946 700 €.

La part variable de la rémunération due à Sophie Zurquiyah en sa qualité de Directeur Général puis de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025 sera versée en 2026, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

## **2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'ANNÉE 2026**

### ***Politique de rémunération du Président-Directeur Général applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 3 juin 2026***

Pour l'année 2026, la rémunération fixe annuelle de Sophie Zurquiyah, en sa qualité de Président-Directeur Général de Viridien s'élève à 755 400 €. Elle sera payée au prorata temporis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 3 juin 2026. S'agissant de sa rémunération variable annuelle, le Conseil d'administration a décidé de maintenir un objectif cible de 100 % de la rémunération fixe annuelle, également proratisée. Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'année 2026 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

### ***Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration applicable entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026.***

À compter du 3 juin 2026, Sophie Zurquiyah continuera d'exercer la présidence du Conseil d'administration, quittant ses fonctions de Directeur Général. A ce titre, elle percevra une rémunération fixe annuelle de 350 000 €, versée au prorata temporis pour la période allant du 3 juin 2026 au 31 décembre 2026. Elle conservera les avantages attachés à ses anciennes fonctions de Directeur Général, notamment une couverture maladie et une voiture de fonction.

### ***Politique de rémunération du Directeur Général applicable du 3 juin 2026 au 31 décembre 2026***

À compter du 3 juin 2026, Henning Berg assurera les fonctions de Directeur Général de Viridien. A ce titre, il percevra une rémunération fixe annuelle de 650 000 €, versée au prorata temporis pour la période allant du 3 juin 2026 au 31 décembre 2026. S'agissant de sa rémunération variable annuelle, le Conseil d'administration a décidé de fixer un objectif cible de 100 % de la rémunération fixe annuelle, également proratisée. Conformément à l'article L. 22-10-8, du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général pour l'année 2026 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

Les objectifs financiers et non-financiers de la rémunération variable pour 2026, ainsi que les détails de la rémunération et des avantages de Sophie Zurquiyah en sa qualité de Président-Directeur Général, et ensuite de Henning Berg en sa qualité de Directeur Général de Viridien, seront détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel de 2025.

**Contact Viridien:** Département Juridique, 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France